Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat technologique

Définition de l'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013

NOR : MENE1221288N
note de service n° 2012-075 du 26-4-2012
MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit l'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) du baccalauréat technologique à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013.
L'épreuve d'étude de gestion porte sur le programme de sciences de gestion de la classe de première en série STMG. Les capacités et connaissances acquises lors des enseignements de management des organisations et d'économie-droit de la classe de première peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve, sans toutefois être évaluées.

1. Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale anticipée, évaluée en cours d'année.
Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la note de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par 2.

2. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur l'étude d'un aspect d'une question de gestion du programme de sciences de gestion appliquée à une ou plusieurs organisations réelles.
Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :
- rechercher des informations à partir de ressources documentaires disponibles ou directement collectées auprès de l'organisation ou des organisations retenues ;
- sélectionner les informations pertinentes au regard de la question de gestion et de la ou des organisations choisies ;
- exploiter, analyser et interpréter les informations recueillies ;
- rédiger une synthèse dégageant les conclusions de l'étude ;
- présenter oralement le travail effectué.

3. Travail demandé au candidat et évaluation

Le travail du candidat est personnel. Il est réalisé sous l'autorité d'un professeur de sciences de gestion. L'environnement numérique de travail utilisé dans le cadre de l'enseignement de sciences de gestion est requis pour la réalisation de l'étude comme pour son suivi.
Les critères d'évaluation retenus sont :
- la pertinence et la validité des informations mobilisées ;
- la rigueur de l'analyse effectuée ;
- l'intérêt des conclusions présentées ;
- l'adéquation de la démarche suivie à la question étudiée ;
- la pertinence des documents retenus et des supports utilisés ;
- la structuration de l'exposé ;
- la cohérence de l'argumentation ;
- la clarté du propos.
L'épreuve est notée sur 20 points.
Les candidats redoublants sous statut scolaire présentent une étude différente de celle choisie au cours de leur précédente année de première.
L'épreuve a lieu en deux parties : conduite de l'étude puis présentation.

a) Conduite de l'étude

Cette partie est notée sur 14 points.
L'évaluation intervient au cours de l'année scolaire, en fonction de l'état d'avancement de l'étude.
L'étude donne lieu à la constitution d'un dossier comportant :
- une fiche de travail synthétique établie conformément au modèle en annexe 1 de la présente note de service ; cette fiche permet de rendre compte de la délimitation de la question, des méthodes de recherche, de sélection et de validation des informations, des technologies mises en œuvre, du calendrier observé et permet de décrire la démarche suivie par le candidat ;
- les documents et les informations sélectionnés ;
- les conclusions rédigées de l'étude sur une page.
La fiche de travail synthétique est visée par le professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion.
Le dossier n'est pas évalué.
Le professeur responsable de l'étude de gestion renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 2 de la présente

note de service.
La fiche de travail synthétique et la fiche d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

b) Présentation orale

Cette partie est notée sur 6 points. Elle vise à évaluer la présentation orale de l'étude par le candidat.
Elle dure 10 minutes. Elle débute par un exposé de 5 minutes, suivi d'une phase d'entretien de 5 minutes.
Le candidat peut appuyer sa présentation sur les documents numériques qu'il juge pertinents.
L'évaluation est assurée par le professeur de sciences de gestion ayant le candidat en formation, ou par un autre professeur d'économie-gestion de l'établissement.
L'examinateur renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 3 de la présente note de service. Elle a un statut de copie d'examen.

4. Organisation de l'épreuve

L'épreuve se déroule au sein de l'établissement de formation du candidat, et dans l'environnement numérique de travail utilisé pour la constitution du dossier support. Le chef d'établissement arrête, en liaison avec l'équipe pédagogique, les modalités concrètes d'organisation de l'épreuve et contrôle son bon déroulement.

5. Candidats individuels, issus des établissements privés hors contrat ou inscrits au Cned

L'épreuve consiste en une présentation orale de l'étude conduite par le candidat.
L'épreuve dure 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien.
L'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat au cours de l'étude qu'il a conduite. Ce dossier est constitué conformément aux dispositions de la présente note de service applicables aux candidats scolaires, à l'exception du visa du professeur responsable, qui n'est pas requis. Il est présenté par le candidat le jour de l'épreuve.
Le candidat se munit, le cas échéant, des documents et des supports numériques qu'il juge utile de présenter à l'appui de sa présentation.
L'évaluation est conduite par un professeur enseignant les sciences de gestion en classe de première. Il renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 4 de la présente note de service. La note de cette fiche est sur 20 points. Le dossier n'est pas évalué.
L'épreuve est organisée dans un centre d'examen désigné par le recteur d'académie.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Annexes

Fiches de travail et d'évaluation